



MUNICIPALITÉ DE BEX

ACTE DE MOEURS

établi en vue d'une formalité administrative

LA MUNICIPALITE DE BEX certifie que :

Nom et prénom(s) :

Date de naissance :

Origines :

Filiation :

Etat civil :

Domicilié à Bex depuis :

A notre connaissance, la conduite de la personne prénommée ne donne pas lieu à des observations dans notre Commune.

Le présent acte de moeurs ne tient pas lieu d'extrait du casier judiciaire et ne porte que sur les faits connus de la Municipalité.

Fait à Bex (VD), le

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

M. Flückiger

D. Lenherr

Emolument : Fr. 15.--